

3

# GENDARMERIE NATIONALE

1<sup>re</sup> LÉGION.

COMPAGNIE

Vaucluse

Ce jourd'hui *Neuf mai* mil neuf cent *vingt sept*

à *cinq* heures

ARRONDISSEMENT

Carquain

Nous, soussigné, *Dés, Fétin, le 1<sup>er</sup> de Logis*  
*et Durand, batelier*

(1) SECTION

BRIGADE

Sorgues

gendarme à pied à la résidence de *Sorgues* département  
de *Vaucluse*, revêtu de notre uniforme et conformément

N° de la brigade... *109*  
l'arrondissement

aux ordres de nos chefs, *Rapporteurs qui hier, huit mai et,*

Du *9 mai* 191 *7*

à 16 heures, nous sommes été informés qu'un individu venait  
de se commettre dans le parc du Château de Fontgaillarde,  
à Sorgues, sur la personne d'un ouvrier amannite. Nous  
nous sommes immédiatement rendus sur les lieux et nous  
avons constaté ce qui suit:

PROCÈS-VERBAL

CONSTANT

*Meurte de*

*ancien Amannite.*

*Soi, 18 ans*

Le La propriété de Fontgaillarde, appartenant à  
M. d'Oléon, est située à un kilomètre environ au sud-  
ouest de la Commune de Sorgues. Elle est constituée par un  
parc dans lequel se trouvent trois bâtiments: 1° une  
ancienne usine, servant actuellement de cantonnement  
au travailleur Colman de la Poudrière nationale de  
Sorgues; 2° le château, situé à 100 mètres environ du  
cantonnement amannite; 3° la ferme, à 150 mètres  
du château. — Le même chemin, en ligne droite, dessert  
les trois bâtiments, de l'est à l'ouest — nous avons trouvé,  
derrière le château, <sup>étude sur le dit chemin,</sup> le cadavre d'un jeune Amannite,  
la face contre terre, dans une mare de sang, portant,  
sur le côté gauche du g. cou, une blessure pénétrante  
de laquelle s'échappait encore du sang. Nous avons également  
relevé, dans une baraque en planches, située à quelques mètres  
de la face ouest du château et à dix mètres du cadavre,

du Groupement de Sorgues.  
c) témoins soupçonnés: trois  
hommes et une femme restés  
connus.

1<sup>re</sup> EXPÉDITION

Vu, transmis par le Commandant de *Sorgues*  
à M. le Procureur de la République de *Sorgues*

Le *9* *mai* 191 *7*

*350*

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures. L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

et qui sert de bûcher, de nombreuses plaques de sang sur le parquet, on nous avons trouvé, près de la porte d'entrée, un tranchet de cordonnier tout ensanglanté. Les traces légères de sang relevés sur le sol, entre la bûcher, et le cadavre, semblent indiquer que le tueur a été fait dans le baraque et que la victime, ayant eu toute tente de fuir, s'est abattue après un parcours de dix mètres.

Nous avons fouillé le cadavre, dont les vêtements ensanglantés ne présentaient aucun désordre, et nous avons trouvé dans la poche intérieure gauche de la veste, un paquet de trois lettres au milieu desquelles se trouvait un billet de cinq francs, et dans la poche droite du pantalon, un porte-monnaie renfermant une pièce de 0<sup>f</sup>10 et trois récépissés de mandats-poste.

Nous nous sommes livrés à une enquête afin de déterminer les causes et les circonstances de ce meurtre et nous avons recueilli les renseignements <sup>primaires</sup> après avoir avisé, par télégramme, le Procureur de la République à Avignon, et notre Commandant d'arrondissement, et prié le Juge de paix et le Maire de Sorgues.

1<sup>o</sup> M. **Farli**, Jean, Antoine, Lieutenant Commandant le Groupement des tirailleurs coloniaux, à Sorgues, déclare :  
« Cet après-midi, 8 Orcaï C<sup>t</sup>, vers 14<sup>h</sup> 30, à mon arrivée au cantonnement de Fontgailardes, j'ai été informé que l'ouvrier Annamite

Soi, avait été trouvé assassiné près du Château d'Oléon, à quelques centaines de mètres du cantonnement. Je vous ai fait prévenir aussitôt ainsi que le Commissaire Spécial de police.

Cet ouvrier appartenait au groupe de Sorgues depuis Août 1916. Hier, paraît-il, cet après-midi, vers 14<sup>h</sup> 30, demandant l'autorisation d'aller chercher du linge chez le fermier du Château. Il devait avoir une certaine somme d'argent sur lui car il avait payé dernièrement cinquante francs une paire de chaussures pour un sergent-major que celui-ci lui a remboursé quelques jours après; d'autre part il a touché les jours-ci une somme de lofpas plus une somme de 7 francs à la paye de la Souderrie, hier, argent

qu'il devait avoir sur lui. Je ne puis vous indiquer quelles sont les causes du meurtre.

Après lecture, persiste et signe : Farli  
2<sup>o</sup> **Nguyen van Pho**, 39 ans, sergent au groupe Annamite de Sorgues, déclare :

« Cet après-midi, vers 14<sup>h</sup> 30, l'ouvrier Annamite Soi m'a demandé l'autorisation d'aller prendre du linge à la ferme d'Oléon. Je ne l'ai plus vu depuis. Je ne sais pas s'il avait beaucoup d'argent. Ce jeune homme était très doux et était très aimé de tous ses camarades. Je ne lui connaissais pas d'ennemis. Je ne connais pas les causes du meurtre.

Après lecture, persiste et signe : Pagnon  
3<sup>o</sup> **Pagnon**, Henri, 67 ans, maître-vallet à la ferme d'Oléon, quartier de Fontgailardes, déclare :

« Vers 14<sup>h</sup> 30, un jeune Annamite est venu à la ferme prier la réparation d'une Culotte que ma fille lui avait faite il y a quelques jours. Il est resté chez moi environ un quart d'heure puis il est parti dans la direction de son cantonnement. Quinze minutes environ après, M<sup>me</sup> Point (Marie) qui venait prendre à la ferme un voyage de bois, m'a informé, qu'à son passage derrière le Château, elle avait vu un Annamite tout ensanglanté couché sur le chemin. Je me suis rendu sur le lieu et j'ai effectivement trouvé le jeune ouvrier qui m'avait quitté quelques instants auparavant, couché la face contre terre, dans une mare de sang. Il ne donnait plus signe de vie. J'ai informé aussitôt de cet événement le personnel du Bureau Annamite. J'ai constaté ensuite que des traces de sang conduisant au bûcher, dont la porte était entre ouverte, et dans lequel j'ai trouvé de larges plaques de sang ainsi qu'un tranchet de cordonnier tout taché de sang. J'ignore les causes de ce meurtre. Je n'ai vu personne de suspect rôder dans le parc.

Après lecture, persiste et signe : Pagnon  
4<sup>o</sup> **Pagnon**, Baptiste, 23 ans, fils du précédent, déclare :  
« Après la réparation de Culotte qui est venu prier l'Annamite assassiné d'élaver à 1<sup>f</sup>00. Il m'a payé avec deux pièces de 0<sup>f</sup>10 qu'il a sortis d'un

postumaire - J'en ai pas vu si le postumaire tenferment d' autre argent, et si, par suite, l'Annamite était possesseur d'une somme importante.

après lecture peruse et signe: Baptiste Tagnon

1<sup>o</sup> Point barie, né barreau, 64 ans, ménager, à Sorques, avenue d'Anignoy, déclare:

« Je me rendais cet après-midi à la ferme d'Oléon pour y prendre un voyage de charbon de bois quand, arrivée derrière le château, j'ai vu un Annamite couché sur le chemin, la face contre terre, et que j'ai pris tout d'abord pour un ivrogne, mais ayant constaté qu'il était plein de sang et qu'il râlait, j'ai informé M. Tagnon qui a aussitôt informé le personnel du bureau Annamite. Je n'ai vu personne de suspect dans le parc.»

après lecture peruse et déclare ne savoir signer.

6<sup>o</sup> Berthélemy, Augustine, né Aubry, 47 ans, ménager à Sorques, quartier Fontgaillarde, déclare:

« Cet après-midi, à 14<sup>h</sup> 15', je me dirigeais vers la ferme du Château d'Oléon en ramassant du bois lorsque arrivée près du bûcher où l'Annamite a été tué, j'ai été accosté par deux hommes et une femme qui m'ont demandé si le propriétaire habitait le château et s'ils pourraient sortir du parc par le côté Est. Je leur ai fait observer que le concierge pouvait leur faire des objections. Ils m'ont alors dit: « Dans ce cas, nous rebroussons par où nous sommes venus. » Comme ma provision de bois était faite, je suis rentrée chez moi et je n'ai pas vu la direction qui ont prise les trois inconnus, qui pourraient ne pas être étrangers au meurtre de l'Annamite, l'arme qui n'est produite quelques minutes après.

La femme correspond au signalement suivant: Grande, mince, brune, âgée de 20 à 25 ans. Vêtue de noir avec jupe déchirée à sa partie inférieure sur l'un des côtés, laissant voir un jupon blanc avec petite dentelle. Pas de coiffure. Je la reconnaitrais si elle m'était présentée.

Je ne puis vous donner le signalement des deux hommes que j'ai vu puis regardés. J'ajoute qu'avant d'arriver à leur hauteur, j'avais vu apercevoir un troisième individu en bleu de chemise, que je n'ai pas vu ensuite.

après lecture, peruse et signe: M<sup>me</sup> Berthélemy

7<sup>o</sup> Andigier, Rosali, née Bessier, fermière à la ferme d'Oléon, à Sorques, quartier de Fontgaillarde, déclare:

« Cet après-midi, entre 14 et 15 heures, je ramassais de l'herbe le long d'une allée de la partie Sud du parc du Château d'Oléon, quand j'ai vu venir vers moi, venant de la direction du Château, trois hommes et une femme qui fuyaient à toute vitesse. J'ai été intriguée par l'allure de ces quatre inconnus, qui ne sont sûrement pas étrangers au meurtre de l'Annamite. Je les ai perdus de vue à un tournant de l'allée. Ce n'est qu'à mon arrivée à la ferme que j'ai eu connaissance du meurtre. Étant un peu dure d'oreilles, je n'ai entendu ni plainte ni cris.

Je ne puis vous préciser le signalement des trois hommes qui, toutefois, m'ont paru être de petite taille et jeunes. Quant à la femme elle est âgée de 20 à 25 ans, grande et mince, brune, vêtue de noir avec la jupe légèrement ouverte sur le derrière, laissant voir un jupon blanc. Il me semble que je la reconnaitrais.

après lecture peruse et déclare ne savoir signer.

Les déclarations des dames Berthélemy et Andigier paraissent établir que les quatre inconnus, sachant que le concierge Annamite avait touché leur paye à la Poudrière dans la journée du 7 mai, ont pénétré dans le parc du Château d'Oléon, en suite d'un mauvais coup. Les trois hommes avaient été cachés dans le bûcher, dans lequel la victime <sup>retour de la ferme</sup> Soi, a dû être attiré par la femme et assassinée, sans que l'on puisse savoir s'il y a eu vol ou non.

Les inspecteurs de la Sûreté Mottet, Raymond et Chevalier attachés au Commissariat spécial de Sorques, mis à notre disposition, se sont livrés à des investigations en vue de retrouver les quatre personnes soupçonnées. Le résultat de ces investigations n'est pas encore connu.

De notre côté, nous continuons à nous livrer à des recherches dans le même but.

L'identité de la victime est la suivante: Soi  
ouvrier annamite au Groupement de Sorques, n<sup>o</sup> M<sup>e</sup> 132

Le tranchet qui a servi à commettre le meurtre a été saisi  
et sera déposé par nos soins au greffe du Tribunal Correctionnel  
d'Orignac, pour servir de pièce à conviction.

Le portefeuille et la somme de cinq francs en espèces  
trouvés sur la victime ont été remis au Lieutenant Commandant  
le Groupe des Bénévoles Coloniaux de Sargues.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent en deux expé-  
ditions, destinées : la 1<sup>re</sup>, à la Procureur de la République,  
à Orignac, et la 2<sup>e</sup>, à son chef.

Fait et clos Sargues, les jour, mois et an que dessus.

M. Bureau

J. P. S.